

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier
74100 ETREMBIERES

OBJET :

DECISION
MODIFICATIVE DU
BUDGET 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE

Séance du : 23 juin 2023
Convocation du : 15 juin 2023

N°A-2023-16

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Madame Christine Ricci

Membres présents : Mesdames, Anny Martin, Christine Ricci, Messieurs Patrick Antoine, Marc Châtelain, Christian Dupessey, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic Wisznieswski

Membres représentés : Alain Carlier représenté par Luc Deley suppléant, Christian Aebischer représenté par Françoise Magdelaine suppléante,

Membres excusés : Madame Roxane Dupommier, Messieurs Patrick Bartolo, Gabriel Doublet,

Le budget primitif 2023 du GLCT pour l'exploitation du Téléphérique du Salève a été voté le 10 mars 2023. Depuis lors, de nouveaux éléments sont à prendre en compte, ce qui nécessite de procéder aux ajustements budgétaires conformément au document joint en annexe.

L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n° 1-2023 équilibrée à :

Section de fonctionnement : 20 417€
Section d'investissement : 330 500€

La Présidente,
Anny Martin

Signé par : Anny MARTIN
Date : 04/07/2023
Qualité : GLCT - Présidence

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

